

LA PETITE REVUE

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vol. II

MONTRÉAL, 5 AOUT 1900

N° 15

L'ABBÉ BRUYÈRE

A plusieurs reprises nous avons parlé d'un scandale, réel ou apparent, provoqué par M. l'abbé Bruyère, (et non Brière) vicaire de la paroisse St-Éusèbe, à Montréal. Dans notre dernier numéro, nous annoncions à nos lecteurs que nous faisons une enquête sur les faits que la clameur publique, au moins dans sa paroisse, portait contre le dit abbé Bruyère, et nous ajoutions : " Selon le résultat de notre enquête, nous proclamerons l'innocence ou l'indignité de cet homme, sans nous préoccuper du plaisir ou de l'ennui que cela pourra causer à ses confrères ou à ses administrés."

C'était là un engagement formel de bonne foi de notre part. Malheureusement nous ne pouvons pas le tenir, puisque M. l'abbé Bruyère a immobilisé notre plume en nous traduisant devant la Cour criminelle pour diffamation.

Du moment que l'affaire prend cette tournure, nous réservons nos paroles pour une autre tribune et nous ne parlerons de M. l'abbé Bruyère à nos lecteurs qu'autant que les faits les intéressant seront dans le domaine public. Ceci pour ne pas entraver le cours de la justice, qui est saisie contre nous par l'abbé Bruyère, alors que celui-ci est attaqué devant la juridiction civile par un de ses paroissiens.

Voici la déclaration de celui qui se plaint de notre adversaire, et nous certifions que les lignes qui suivent sont la copie servile du document public déposé au greffe de la cour.

PROVINCE DE QUÉBEC }
District de Montréal. }

COUR SUPÉRIEURE.

Alphonse Roy dit Desjardins,

Demandeur.

vs.

Joseph Edmond Bruyère,

Défendeur.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

1o Il est marié (depuis 8 ans avec Mary Sweeney).